



**PROCES VERBAL  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le seize novembre à 20h15, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GREMILLON, Maire.

**Date de la convocation** : 10/11/2022

**Date d'affichage** : 10/11/2022

**Nombres de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 13

Qui ont pris part au vote : 15

**Présents** : GREMILLON Alain, BERNES Serge, TREMIER Josette, GODEFROY Vincent, BOUZEAU Brigitte, MEDARD Claude, BRABANT Angélique, MENAGER Michel, BARBIER Catherine, DELANGLE Dominique, GRAFFIN Ghislaine, LEFEUVRE Thierry, ROUSSELOT Pierre.

**Absents ayant donné procuration** : CARTEREAU Angeline à TREMIER Josette, FAUTRAT Jennifer à GODEFROY Vincent.

**Excusés** : BUREAU Denis, GERBAULT Aurélie, HEUZARD Emilie, LEBOUC Pauline.

**A été nommé secrétaire** : ROUSSELOT Pierre

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 11 octobre 2022
- 2/ Création d'un poste d'adjoint technique territorial

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022.

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte tenu du départ à la retraite de la responsable du restaurant scolaire, une réorganisation du service est rendue nécessaire avec le recrutement d'une aide cuisinière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi permanent d'aide cuisinière au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C1 à temps complet, à compter du 21 novembre 2022. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Aide à la préparation des repas, à l'organisation et au service des repas
- Participation à l'entretien des locaux
- Gestion des effectifs
- Remplacement ponctuellement de la responsable en cas d'absence

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de monsieur le Maire
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois

ETAT DU PERSONNEL TERRITORIAL					
Filières et grades	Catégorie	Tableau au 01/04/2022	Tableau au 21/11/2022	Effectif budgétaire au 21/11/2022	Observations
<b>Filière administrative</b>		6	6	4	
Secrétaire de Mairie	A	1	1	0	Détachement
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	1	1	0	Détachement
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	1	1	
Adjoint Administratif	C	2	2	2	dont 1 TNC (17,5/35ème)
<b>Filière Animation</b>		1	2	2	
Adjoint d'Animation	C	1	2	2	2 TNC (6/35ème)
<b>Filière Technique</b>		10	11	11	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1	
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	4	4	4	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	3	3	
Adjoint technique	C	2	3	3	dont 1 TNC (31,5/35ème)
<b>Filière Médico Sociale</b>		2	2	2	
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	1	1	
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	1	1	
Nombre de postes		19	21	19	dont 2 postes en détachement

- **ABROGE** les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

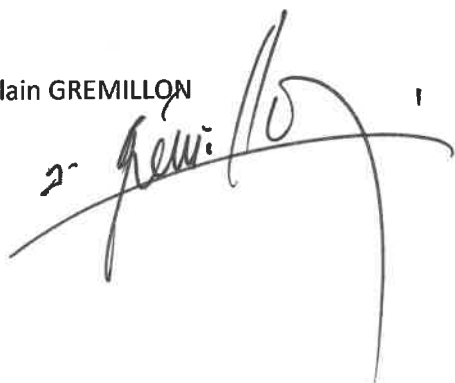
**INFORMATIONS DIVERSES**

- Le conseil d'école s'est déroulé le 15 novembre 2022
- Rappel des dates des prochains conseils municipaux : 28 novembre et 13 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire

Alain GREMILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Gremillon', with a large, sweeping flourish extending from the end of the signature.

Le secrétaire de séance

Pierre ROUSSELOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Rousselet', with a large, sweeping flourish extending from the end of the signature.